

Le ton n'est pas aussi belliqueux que le chef du Nouveau parti démocratique le prétend, mais nous nous opposons néanmoins à cette proposition. Ce n'est pas nous qui dirigeons le Congrès. Ce n'est pas le président américain non plus. C'est encore moins le chef du Nouveau parti démocratique, car je vous assure qu'il est le Canadien à avoir le moins d'influence sur le Congrès américain, suivi de près par le chef de l'opposition, parce qu'ils ont perdu tout respect qu'on aurait pu avoir là-bas à leur égard. Ils veulent déchirer des accords alors que ceux-ci ne sont même pas ratifiés.

M. Broadbent: Nous avons du respect pour le Congrès, mais pas pour vous. Le Congrès défend ses intérêts, lui.

M. le Président: La parole est au député d'Ottawa—Vanier.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA SURVIE DES MINORITÉS LINGUISTIQUES—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, j'ai fait état d'amendements préparés par le vice-premier ministre pour les «dinosaurés» de son *back-bench Committee* qui visent à dépouiller le projet de loi sur les langues officielles de tout son sens, en particulier en ce qui a trait aux minorités linguistiques tant anglophones que francophones.

L'amendement à l'article 38 supprime entièrement le concept de collectivité de langue officielle, ce qui va à l'encontre de l'esprit même du lac Meech.

Je voudrais demander au premier ministre s'il peut donner sa parole, ou prendre l'engagement solennel à la Chambre, que son gouvernement ne tolérera pas d'amendement de qui que ce soit ayant pour effet de diminuer en quoi que ce soit le rôle et l'importance des collectivités de langues officielles dans le pays et dans le projet de loi sur les langues officielles.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député parle des amendements préparés par le vice-premier ministre. C'est faux! Je pense que le député va vouloir retirer cette phrase, parce qu'on ne parle pas d'amendements préparés par le vice-premier ministre.

Le ministre de la Justice a mentionné hier que des amendements seraient soumis mercredi prochain, si je ne m'abuse, y compris certains amendements qui proviennent du parti libéral et peut-être même du Nouveau parti démocratique, je n'en sais rien. Je prends pour acquis que tous ces amendements, compte tenu de l'appui des trois formations politiques en faveur de la Loi sur les langues officielles, seront de nature à améliorer, à rendre plus directes, plus potables, les modalités de la mise en application de la Loi et n'affectent en rien les principes de base, parce que les principes de base de la Loi sur les langues

officielles sont appuyés intégralement par toutes les formations politiques, ici au Parlement.

Alors, il ne faudra pas s'étonner s'il y a des amendements en provenance des libéraux et des néo-démocrates ou des conservateurs sur un projet de loi aussi important, et je prends pour acquis que les amendements seront de nature à améliorer le projet de loi et à le rendre plus acceptable à un plus grand nombre de Canadiens car, dans le fond, c'est l'objectif visé de rendre le bilinguisme acceptable, de Vancouver jusqu'à Saint-Jean (Terre-Neuve), nonobstant certaines difficultés et certaines résistances.

Alors, cela prend de la compréhension, de la générosité de la part de tous les intervenants et une absence totale de «partisanerie» sur une question aussi vitale.

• (1140)

[Traduction]

LE PRINCIPE DES COLLECTIVITÉS LINGUISTIQUES MINORITAIRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai en main une série d'amendements qui, si je ne m'abuse, vient d'un groupe de députés conservateurs de l'arrière-ban . . .

M. McDermid: Que voulez-vous dire par «si je ne m'abuse»? Si vous avez des accusations à porter, faites-le.

M. Crosbie: Est-ce qu'il y a un nom dessus?

M. Gauthier: . . . et on y trouve la même proposition à l'égard de l'article 38 qui émasculerait le principe même du projet de loi qui traite des collectivités linguistiques minoritaires.

Le premier ministre pourrait-il nous donner sa parole qu'il ne laissera pas un comité de députés de l'arrière-ban proposer des amendements au projet de loi qui auraient pour effet de dénaturer l'esprit du projet de loi, et même de l'anéantir, en éliminant le principe des collectivités linguistiques? Peut-il me garantir qu'il ne laissera pas exclure les collectivités linguistiques de ce projet de loi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue a un choix de termes malheureux. il a dit qu'il avait en main une série d'amendements qui, «si je ne m'abuse, vient de députés de l'arrière-ban». Je ne sais pas d'où viennent ses amendements, mais je suppose que n'importe quel député est autorisé à en présenter.

Franchement, un des moments qui m'a le plus consterné personnellement, et d'autres députés aussi je présume, c'est celui où une réalisation aussi importante que l'Accord du lac Meech a fait l'objet de huit ou neuf amendements de la part du Sénat libéral, qui auraient pour effet de vicier les conséquences de l'accord. Je n'ai pas entendu d'objection de la part des libéraux au sujet . . .

M. Gauthier: Répondez à la question.